



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250
Tél. 05 61 27 63 43
Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr

Arrêté temporaire portant autorisation de débit de boissons

Arrêté n°20.2023

Le maire de la Commune de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date du 21 Avril 2023 d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par l'association « Castres Sports Nautiques » représentée par son Président, Mr PY Jérôme, en vue de l'organisation de l'événement Natur'O Libre 2023.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : l'association « Castres Sports Nautiques » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie **le Samedi 10 Juin 2023, de 10h00 à 19h00** à l'occasion de l'organisation de l'événement « Natur'O Libre », à charge pour l'association de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Vaudreuil, le 25 Mai 2023

Le Maire, J. LAGOUTTE

